

A LIRE SI VOUS AVEZ DÉPOSÉ UNE DEMANDE DE BOURSE

OU SI VOUS SOUHAITEZ EN DÉPOSER UNE.

Mesdames, Messieurs,

La campagne de bourse d'étude du second degré a commencé et se déroule jusqu'au 15 octobre 2026 dernier délai.

1/ Si vous avez consenti à l'étude automatique de la bourse, vous n'avez rien à faire.

2/ Si vous aviez déjà déposé votre demande de bourse :

- En raison d'un bug national, **Veillez VÉRIFIER que votre demande a bien été enregistrée**, dans ce cas-là, le bouton « Faire ma demande en ligne » est absent,
- Si votre demande n'a pas été enregistrée, il faut REFAIRE votre demande. En se connectant, le responsable pourra de nouveau saisir une demande de bourse en cliquant sur le bouton « Faire ma demande en ligne ». Après avoir créé sa demande en ligne, il pourra suivre l'avancement de cette dernière et recevra un récapitulatif de sa demande par mail.

3/ Si vous n'avez pas encore déposé de demande de bourse et que vous souhaitez le faire :

Avant d'engager une demande, merci de bien vouloir vérifier votre éligibilité via le lien ci-dessous :

Pour le collège : <https://calculateur.bourses.education.gouv.fr/cabs/api/v1/college/simulateur.html>

Si vous êtes éligible, vous pouvez faire votre demande de bourse de collège, en ligne sur le portail officiel [Demander une bourse de collège - Service Public](#) ou via le portail Scolarité-Services avec votre compte parent [EduConnect](#).

Documents nécessaires : avis d'impôt sur le revenu, relevé d'identité bancaire (BIC/BAN), attestation de paiement de la CAF.

Remarques :

1/ Vous pouvez enregistrer votre demande de bourse dans un premier temps, puis fournir les justificatifs dans un deuxième temps.

2/ Vous pouvez faire votre demande sous format papier avec le *cerfa* ci-joint.

En cas de question, vous pouvez adresser votre demande à yasmin.klein@ac-grenoble.fr

Cordialement.

Le service intendance